

vous propose deux journées de formation sur le thème :

Quelle politique d'accueil pour la petite enfance ?

Du vendredi 13 mars au samedi 14 mars 2009

Lieu :
CISP Maurice Ravel
6, avenue Maurice Ravel
75012 Paris

Métro : Porte de Vincennes (ligne 1), ou Bel Air (ligne 6), ou Porte Dorée (ligne 8).

Bus : Ligne 29 arrêt Jules Lemaître ou PC2 arrêt Sahel.

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élue-constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités. **Elus et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :**

	2 journées
- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 3500	300 €
- de 3500 à 5000	400 €
- de 5000 à 10000	500 €
- de 10000 à 20000	600 €
- de 20000 à 50000	700 €
- de 50000 à 100000	800 €
- plus de 100000	900 €

Élus des arrondissements PLM, Conseillers Généraux et Régionaux

2 journées
 900 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et le déjeuner du samedi.

Bulletin d'inscription aux journées (valant convention simplifiée de formation)

Quelle politique d'accueil pour la petite enfance ?
 organisées par *Formation et citoyenneté*,

Du vendredi 13 mars au samedi 14 mars 2009, au CISP 6 avenue Maurice Ravel, 75012 Paris.

L'agrément de Formation et citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val-de-Marne (94). Bulletin à renvoyer par courrier postal ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom : _____ **Fonction élective :** _____ **Signature de l'élue inscrit-e à la journée :** _____
Prénom : _____ **Conseil général :** _____ **Signature du responsable**
Adresse : _____ **Conseil régional :** _____ **avec cachet :**
Code Postal : _____ **Collectivité territoriale :** _____
Ville : _____ **Commune de :** _____
E-mail : _____ **Nombre d'habitants**
Tél : _____ **(pour les élus communaux) :**

CACHET

Quelle politique d'accueil pour la petite enfance ?

Quels sont les besoins ? Quelles sont les structures adaptées ? Quels sont les moyens financiers ? L'objectif de la formation est d'apporter aux élu-e-s des informations, des grilles de lecture et des outils tout en tenant compte d'un contexte en mouvement. Le gouvernement propose en effet d'un côté la suppression des petites sections de maternelles et la mise en place de jardins d'éveil pris en charge par les municipalités, et, de l'autre une redéfinition des lieux d'accueil collectifs (crèches, haltes garderie) ainsi que des changements conséquents pour les assistantes maternelles (financement, formation, conditions d'agrément), et les congés parentaux.



Vendredi 13 mars 2009

13h00 Accueil et tour de table des attentes des participant-e-s.

14h00 Historique des structures d'accueil de la petite enfance et présentation des mesures gouvernementales actuelles (crèche, école, maternelle).
Questions - débat.

17h00 Fin de la première journée.

Les intervenant-e-s :

Michelle Ernis, élue à Saint-Etienne du Rouvray, membre du Collectif National pour les Droits des Femmes, institutrice retraitée.

Jacqueline Farache, administratrice CGT de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales)

Birgit Hilpert, CGT Petite Enfance Paris.

Bernard Marchand, animateur Ceméa (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), ancien attaché territorial.

Patricia Maximovitch, directrice générale adjointe des services en charge de l'Education et de la Culture à Saint-Etienne du Rouvray.

Sylvie Rayna, maître de conférence à l'INRP (Institut National de Recherche Pédagogique) - Université Paris XIII.

Samedi 14 mars 2009

9h00 Accueil café.

9h15 Quelle éducation pour la petite enfance : besoins, droits, conditions ?
Questions - débat.

11h15 Quelles sont les structures existantes. A quels besoins répondent-elles ? Avec quel-le-s professionnel-le-s ?
Questions - débat.

13h00 Déjeuner.

14h30 Liens élu-e-s, parents, professionnel-le-s et leurs syndicats.
Questions - débat.

15h30 Comment mettre en place les équipements d'accueil ?
Comment les financer ?
Questions - débat.

17h00 Clôture.

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris

formation
& citoyenneté